

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 21 (1892)
Heft: 10

Artikel: L'enseignement professionnel à Bâle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039527>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL A BALE

Il y a eu, pendant le mois de septembre, à Bâle, une Exposition des écoles d'enseignement professionnel pratiqué de toute la Suisse. Cette Exposition a démontré les efforts considérables, les sacrifices que s'imposent les autorités cantonales et communales pour le développement du dessin.

En ce qui nous concerne spécialement, Fribourg est bien représenté. Les écoles de vannerie et de tailleurs de pierre ont présenté des travaux bien exécutés; cependant les dessins révèlent une insuffisance de préparation première. La comptabilité y est enseignée d'une manière pratique, et le modelage aux tailleurs de pierre se borne aux sujets qu'ils auront plus tard l'occasion de traiter au ciseau. En un mot, les rapports des experts sont très favorables à l'enseignement donné dans ces cours.

Or, au moment même, où, à Bâle, chacun était heureux de constater le développement constant de l'enseignement professionnel, la Société des ingénieurs et architectes de Fribourg décidait de renoncer à l'organisation des cours professionnels qu'elle a fait donner avec succès depuis quelques années aux apprentis de notre ville. Nous regrettons énormément cette décision; mais à l'impossible nul n'est tenu. Voici la cause de cette décision.

Lorsque, l'année dernière, la Société des ingénieurs et architectes avait décidé la réouverture des cours, ignorant encore les locaux dont elle pourrait disposer, deux conseillers communaux présents l'avaient engagée à faire le nécessaire; elle trouva un local à l'auberge des Maçons; elle y fit installer le gaz. Les notes arrivèrent (230 fr. environ), mais l'autorité communale les laissa à la charge de la Société. On ignore sans doute cette disposition du règlement fédéral sur les subventions à accorder à l'enseignement professionnel, qui exige des communes qu'elles accordent gratuitement les *locaux*, l'*éclairage* et le *chauffage*.

Nous espérons qu'à la suite de la belle Exposition industrielle qui vient de se terminer, nos autorités locales qui, en d'autres circonstances, se sont si bien montrées, reviendront à de meilleurs sentiments.

Le conseil communal ne permettra pas que l'on puisse dire qu'à Fribourg on se soucie peu de l'éducation de ces jeunes gens, qui pourtant sont l'avenir du pays, et il ouvrira, nous n'en doutons pas des cours nouveaux qui remplaceront ceux de la Société des ingénieurs et architectes; il ira plus loin encore, et préparera aussi un enseignement professionnel pour les jeunes filles, enseignement dont la nécessité n'est plus à démontrer.

L. G.
